Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

2023-056

ID: 030-213002124-20230620-2023\_056-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet:

Régularisation prise en charge VAE (Validation des Acquis et de l'expérience) CAP Accompagnement éducatif petite enfance L'an deux mille vingt-trois, et le vingt juin le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

Date de la convocation: 15 juin 2023

<u>Présents</u>: Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

Absents excusés: N'fissa BENSAID, Carole GALINY, Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

Absentes représentées: Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Elisabeth VIOLA, (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance: Florian BOISSIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la VAE permet d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention tripartite pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement individuel dans le cadre de la VAE a été signée en date du 3 mai 2022. Cette convention n°R5.2-2022 a pour objet une certification visée de CAP Accompagnement éducatif petite enfance, pour une période allant du 7 juillet 2022 au 7 juillet 2023.

En tant qu'employeur la commune peut prendre en charge les frais pédagogiques de façon totale ou partielle mais que cette prise en charge doit être délibérée.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- décide de prendre en charge le financement total de cette VAE.

Le secrétaire de séance, Florian BOISSIN Délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme, Le Maire, Nicolas CARTAILLER

\* A Gard